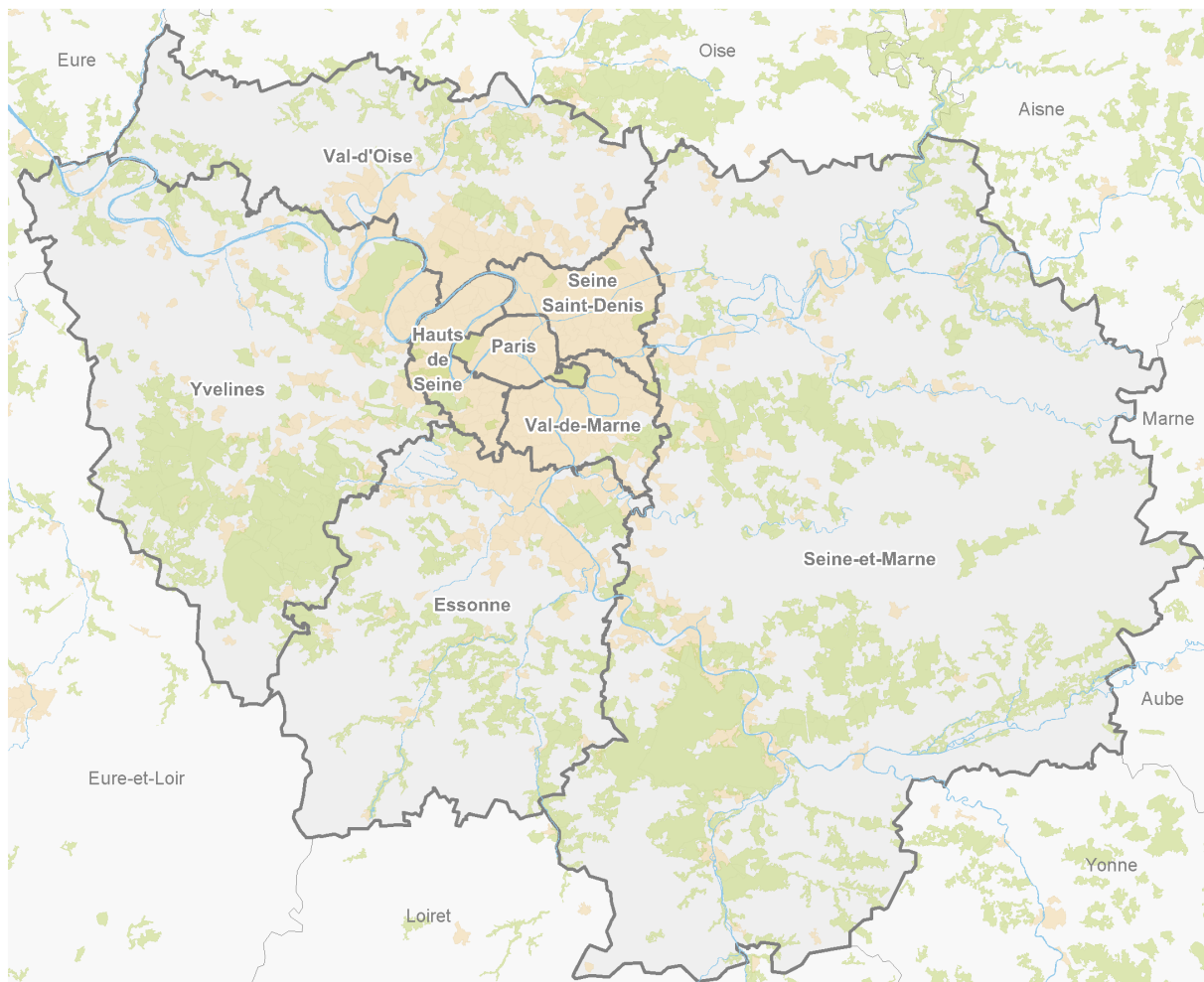




N°12-Avril 2016

La mobilité résidentielle des allocataires val-de-marnais



Avant-Propos

En Septembre 2005, était publié un document intitulé « la mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région. Depuis les prestations versées liées aux évènements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-

France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires du Val-de-Marne, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES VAL-DE-MARNAIS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE 08

- Plus de quatre allocataires val-de-marnais mobiles sur dix ont un parcours résidentiel au sein du Val-de-Marne 08

- Plus d'allocataires partent du Val-de-Marne qu'il n'en arrive 08

- Des mobilités importantes avec Paris, l'Essonne et la Seine-et-Marne 10

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES VAL-DE-MARNAIS ENTRANT ET SORTANT 14

- Le Val-de-Marne accueille des allocataires jeunes et isolés, le parc privé a une fonction d'accueil privilégiée 14

15

- Les isolés et les familles monoparentales arrivant dans le Val-de-Marne sont les plus touchés par la précarité

THÈME 3 : REGARDS SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DU VAL-DE-MARNE 18

- Un solde migratoire contrasté au niveau communal 19

- Les allocataires mobiles val-de-marnais sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge 19

20

- La fragilité économique est un facteur de mobilité 21

- La mobilité inter communale est le fait de jeunes allocataires avec des enfants en bas âge, en contraste avec le profil des mobiles dans la même commune

BIBLIOGRAPHIE 23

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires val-de-marnais avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant dans le Val-de-Marne, 26 800 déménagements sont dénombrés, soit 12,8 % de la population observée. Si plus de huit allocataires sur dix mobiles sont restés dans la région, taux le plus élevée derrière la Seine-Saint-Denis, le département du Val-de-Marne a un solde migratoire négatif : le département perd plus d'allocataires qu'il n'en gagne. Ce sont des allocataires jeunes et isolés qui arrivent dans le Val-de-Marne et c'est le parc locatif privé qui joue la fonction d'accueil privilégiée. Mais, les allocataires isolés et les familles monoparentales arrivant sont les plus touchés par la précarité. Près de quatre allocataires sur dix qui arrivent dans le Val-de-Marne viennent de Paris, tandis que les allocataires qui partent du département s'installent dans les départements limitrophes, l'Essonne et la Seine-et-Marne. À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs autour de villes comme Limeil-Brévannes, Valenton, Champigny-sur-Marne, Sucy-en-Brie, alors que les villes comme Créteil, Villeneuve-Saint-Georges, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre ou Thiais perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent, ces communes étant pour la plupart d'entre elles concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville où le mal-logement est un facteur de mobilité pour trouver un logement plus décent.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires val-de-marnais avec l'Île-de-France et la province

- Plus de quatre allocataires val-de-marnais mobiles sur dix ont un parcours résidentiel au sein du Val-de-Marne

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 27 000 allocataires val-de-marnais ont accompli une mobilité géographique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 12,8 % des alloca-

locataires mobiles, les allocataires val-de-marnais mobiles changent plus souvent de département que le reste des allocataires mobiles franciliens, excepté les allocataires alto-séquanais. La mobilité avec la province concerne 15,9 % des allocataires mobiles du Val-de-Marne, une des proportions les plus faibles de la région. Ces derniers sont en proportion deux fois plus nombreux à partir pour la province qu'à immigrer de la province vers le Val-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 239 595 foyers allocataires val-de-marnais perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce

travail sur les mobilités, réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre le Val-de-Marne, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » dans le/du Val-de-Marne. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même, à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

taires observés sur la période (cf. tableau 1.) (1). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, huit sur dix sont restés dans la région (84,1 %), proportion la plus élevée d'Île-de-France avec la Seine-Saint-Denis. Si plus de quatre allocataires sur dix sont mobiles au sein du Val-de-Marne, les parcours résidentiels les plus élevés s'effectuent dans la même commune, 24,5 %, mais 18,4 % entre les communes du département (cf. figure 2.). La mobilité interdépartementale concerne 41,2 % des al-

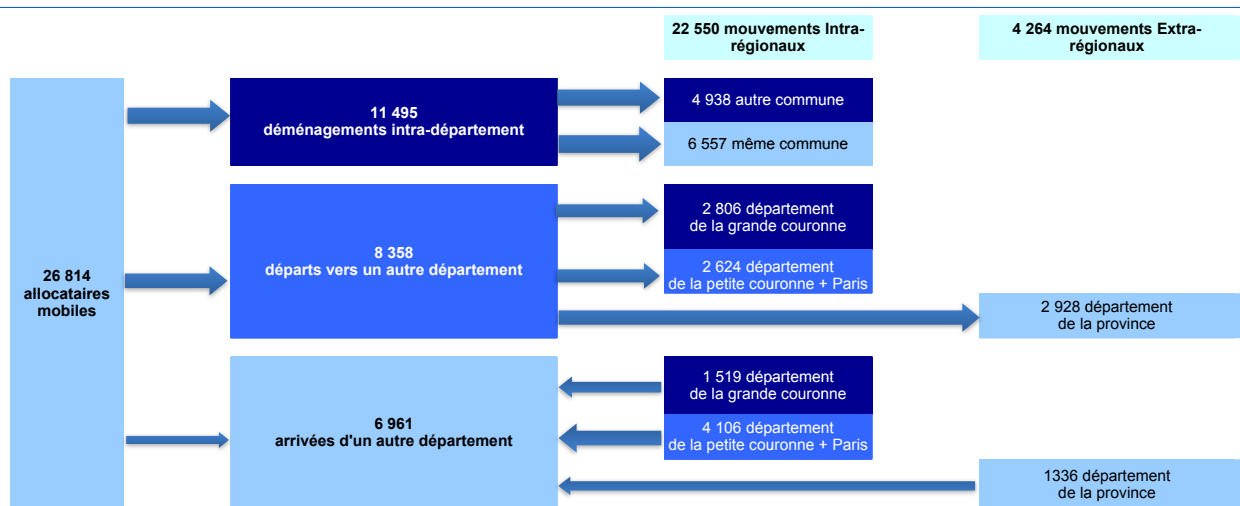
locataires val-de-marnais : 10,9 % des allocataires val-de-marnais ont quitté l'Île-de-France, et à peine 5,0 % se sont installés dans le département (cf. encadré 2.).

- Plus d'allocataires partent du Val-de-Marne qu'il n'en arrive

En un an, 6 961 allocataires sont arrivés dans le Val-de-Marne depuis la province et les autres départements d'Île-de-France pendant que 8 358

(1) Ce « dossier d'études » constitue une des huit déclinaisons départementales réalisées par la Ctrad sur la mobilité des allocataires en Île-de-France, dans le prolongement de la publication parue dans la ligne éditoriale de la direction régionale de l'Insee « Insee analyses Île-de-France » sur la mobilité des allocataires à bas revenus.

Figure 1. Mobilité val-de-marnaise et trajectoires (2)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles dans le Val-de-Marne et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

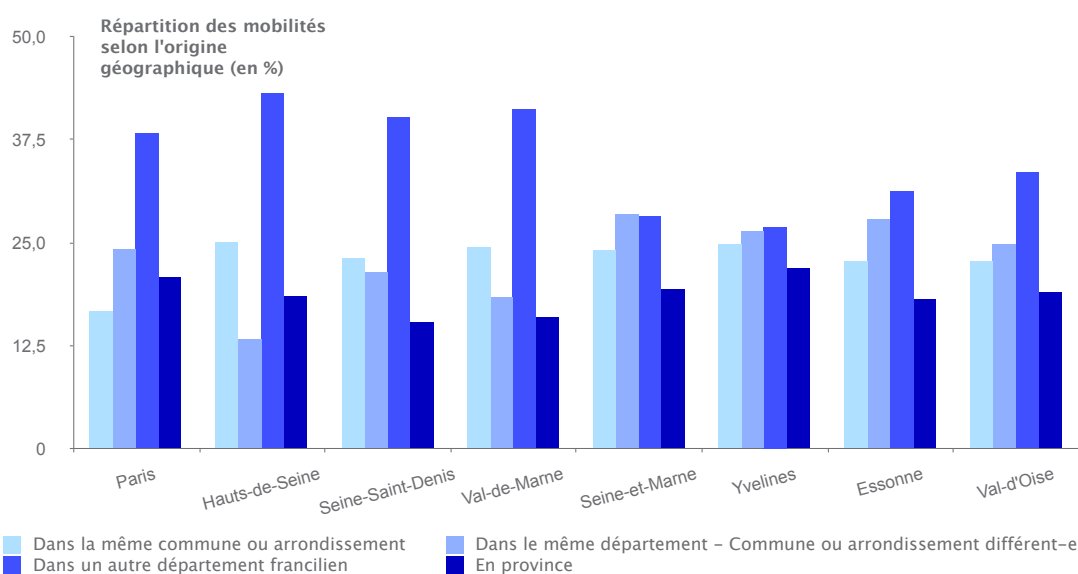
* Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans le Val-de-Marne, 84,1 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans le Val-de-Marne, 24,5 % des allocataires mobiles le sont au sein de leur commune.

(2) cf. encadré 2 « Source et méthodologie ».

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié), ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs du Val-de-Marne. Il y a 26 814 allocataires mobiles dans le Val-de-Marne pour 209 395 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

- Le champ retenu ne comprend pas les étudiants. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

- L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « Couples sans enfants » et « Couples avec un actif occupé et un inactif » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « Parents seuls avec un ou deux enfant(s) » et « Etrangers UE » pour les comparaisons départs/arrivées.

allocataires ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est déficitaire (- 1 397). Ce déficit s'inscrit dans ceux observés

(cf. carte 1.). Près de quatre allocataires sur dix qui arrivent dans le Val-de-Marne viennent de Paris, tandis que les allocataires qui partent du département s'installent dans les départements limi-

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis*	Val-de-Marne*	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf du Val-de-Marne avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires présents au 30 novembre 2012, le Val-de-Marne a perdu 6,8 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

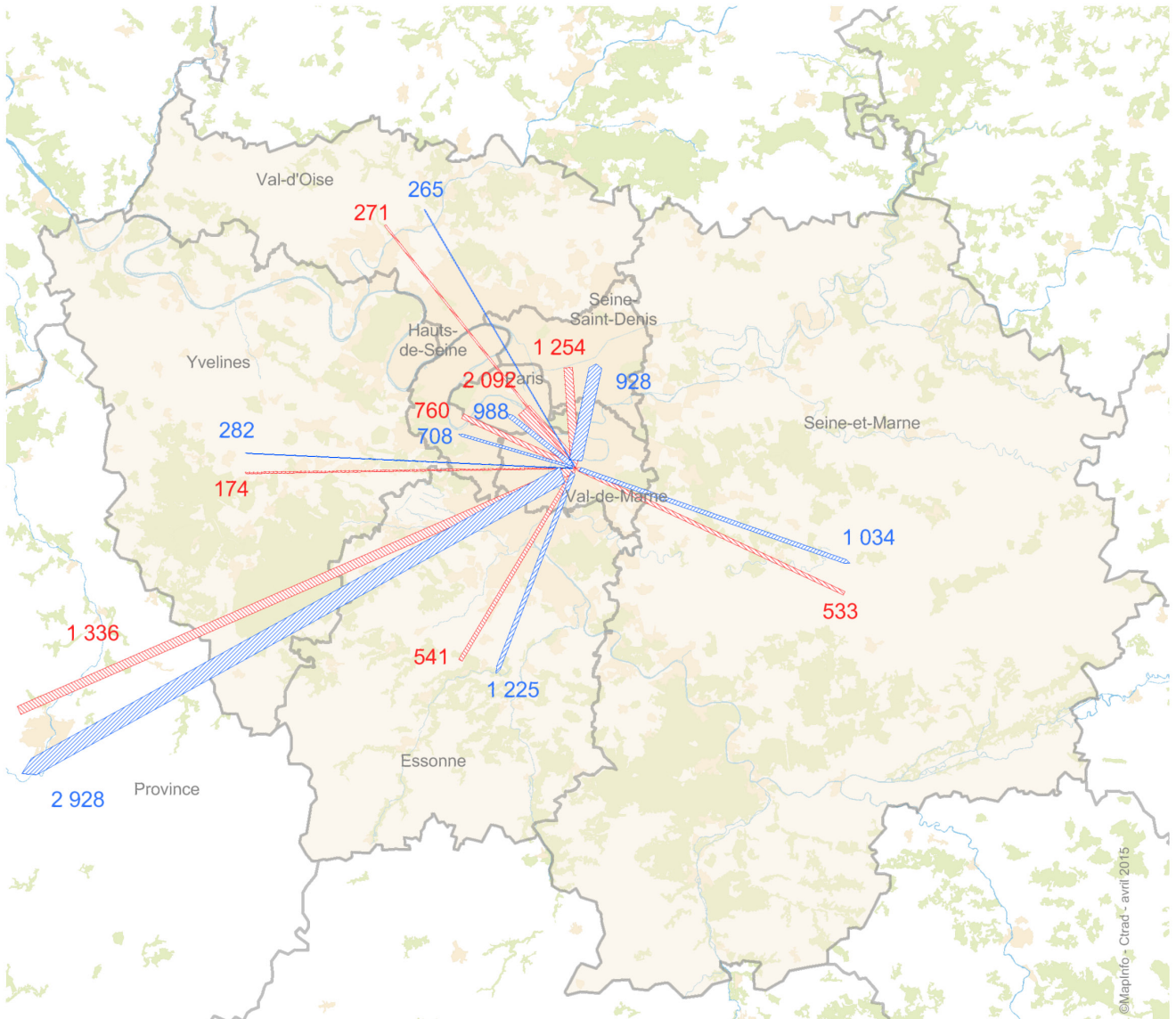
à Paris et en petite couronne, alors que la grande couronne attire plutôt plus d'allocataires qu'elle n'en perd. Le taux de migration nette, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de - 6,8 ‰ (cf. tableau 2.).

■ **Des mobilités importantes avec Paris, l'Essonne et la Seine-et-Marne**

Les flux migratoires concernant le Val-de-Marne se font essentiellement avec Paris et la province

trophes, l'Essonne et la Seine-et-Marne. À l'instar des autres départements d'Île-de-France, le solde migratoire avec la province est négatif, plus d'allocataires val-de-marnais y part qu'il n'en arrive, mais c'est un des plus faibles de la région.

Carte 1 Flux migratoires des allocataires du Val-de-Marne avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers Le Val-de-Marne
- Flux depuis le Val-de-Marne

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » du Val-de-Marne.
 Lecture : Plus de 1200 allocataires val-de-marnais ont déménagé vers l'Essonne tandis qu'environ 500 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires val-de-marnais entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires val-de-mar-nais entrant et sortant

- Le Val-de-Marne accueille des allocataires jeunes et isolés, le parc privé a une fonction d'accueil privilégiée

Du point de vue de la structure familiale, près de 4 allocataires sur 10 arrivant sont isolés. Ils sont ma-

ajoritairement jeunes : 63,4 % ont moins de 35 ans. C'est le parc privé qui joue la fonction d'accueil principal : 81,0 % sont accueillis dans le parc privé et 9,4 % en foyer. Ce sont pour les deux tiers, des actifs occupés (66,7 %). Les « arrivants » se situent

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivants/partants de province et des autres départements d'Île-de-France dans le Val-de-Marne

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)*	1 246	17,9	1 519	18,2
Parents seuls avec trois enfants ou plus*	161	2,3	188	2,2
Couples sans enfant	383	5,5	344	4,1
Isolés	2 522	36,2	2 717	32,5
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 178	31,3	2 968	35,5
Couples avec trois enfants ou plus	471	6,8	622	7,4
Structure par âge				
< 20 ans	80	1,6	73	0,9
20-34 ans	4 299	61,8	4 817	57,6
35-49 ans	2 100	30,2	2 786	33,3
50 ans ou +	482	6,9	682	8,2
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	2 905	39,6	3 444	35,7
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 428	19,5	2 050	21,3
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 028	27,7	2 843	29,5
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	725	9,9	988	10,2
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	244	3,3	316	3,3
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 922	28,5	2 080	25,2
Chômeurs seuls	584	8,7	606	7,3
Inactifs seuls	1 262	18,7	1 696	20,5
Couples avec deux actifs occupés	1 370	20,3	2 118	25,6
Couples avec un actif occupé et un chômeur	209	3,1	228	2,8
Couples avec un actif occupé et un inactif	997	14,8	1 120	13,5
Statut du logement**				
Foyer	289	9,4	281	8,2
Location parc privé	2 502	81,0	2 517	73,1
Location parc social	232	7,5	570	16,6
Accession	65	2,1	75	2,2
Nationalité				
Français	5 379	77,3	6 889	82,4
Etrangers UE*	264	3,8	293	3,5
Etrangers Hors UE	1 318	18,9	1 176	14,1
Précarité financière				
Bas revenus	3 207	48,6	3 405	42,3
Dépendance 50 à 74 %	446	6,4	427	5,1
Dépendance 75 à 100 %	1 709	24,6	1 900	22,7
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 327	19,1	1 491	17,8
Aah*	234	3,4	315	3,8

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (3).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France dans le Val-de-Marne et partant du Val-de-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 6 961 et les « partants » sont 8 358. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (4).

Lecture : Quatre cinquièmes des allocataires qui arrivent dans le Val-de-Marne sont logés dans le parc privé.

(3) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(4) Voir encadré « Définitions ».

plus souvent sous le seuil de bas revenus que les « partants » (48,6 % contre 42,3 %) (cf. tableau 3.).

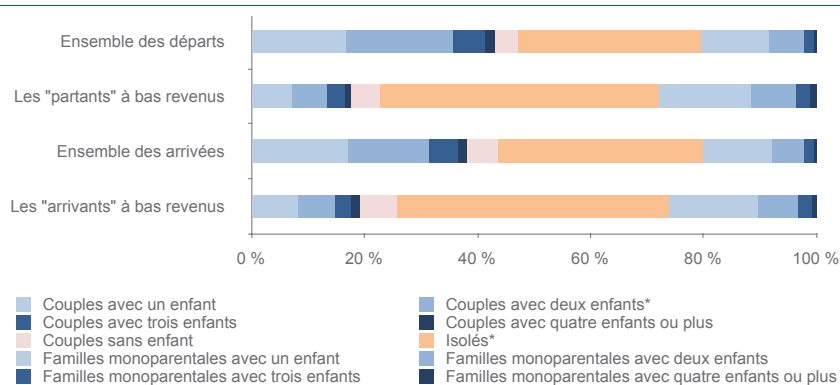
- Les isolés et les familles monoparentales arrivant dans le Val-de-Marne sont les plus touchés par la précarité

Près d'un allocataire sur deux arrivant dans le Val-de-Marne vit sous le seuil des bas revenus. Quel

enfant(s). Les couples avec enfants mobiles qui ont des bas revenus et qui perçoivent le Rsa socle seul changent moins de domicile, ceci s'expliquant avant tout par des effets structurels, « la pauvreté étant plus forte parmi les jeunes et les familles monoparentales [...] » (5) (cf. figure 4.).

La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi plus importante : environ un

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant dans le/du Val-de-Marne selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » à bas revenus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

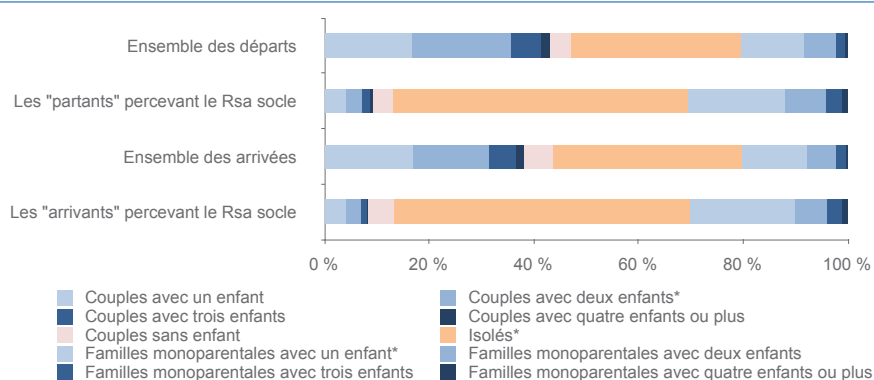
Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant du Val-de-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 3 207 et les « partants » à bas revenus sont 3 405.

Lecture : Les « arrivants » à bas revenus sont pour 48,1 % d'entre eux isolés.

que soit le sens des mobilités, les allocataires isolés et les familles monoparentales à bas revenus sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des arrivées et départs (cf. figure 3.). En revanche, la contrainte du revenu semble peser fortement sur la mobilité des couples avec

allocataire « partant » ou « arrivant » sur quatre a des ressources constituées pour 75 % ou plus de prestations. Dans un sens comme dans l'autre, plus d'un allocataire sur deux fortement dépendant des prestations est isolé (cf. figure 5.).

Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant dans le/du Val-de-Marne et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.

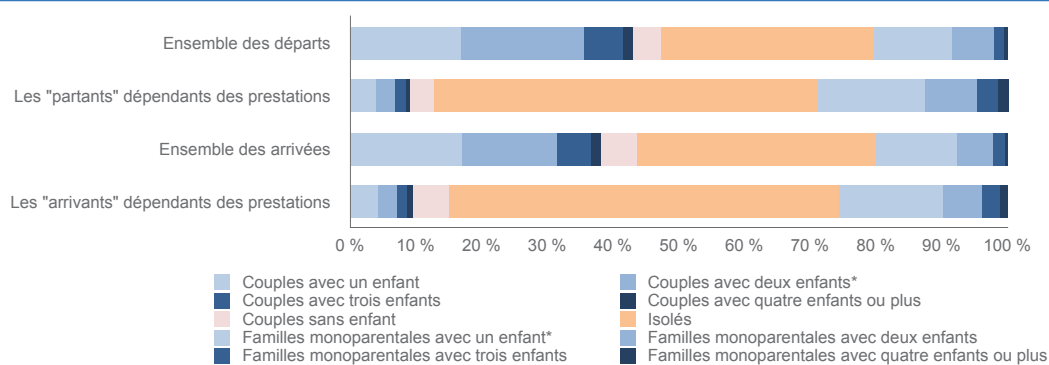
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant du Val-de-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 1 327 et les « partants » le percevant sont 1 491.

Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 56,7 % d'entre eux isolés.

(5) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre

Figure 5. Répartition des allocataires dépendants des prestations (6) arrivant et partant dans le/du Val-de-Marne selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre «arrivants» et «partants» dépendants à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant du Val-de-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendants sont respectivement 1 709 et 1 900.

Lecture : Les « arrivants » dépendant des prestations sont pour 59,3 % d'entre eux isolés.

(6) Il s'agit des allocataires dépendants des prestations à 75% ou plus de leurs revenus.

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein du Val-de-Marne

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein du Val-de-Marne

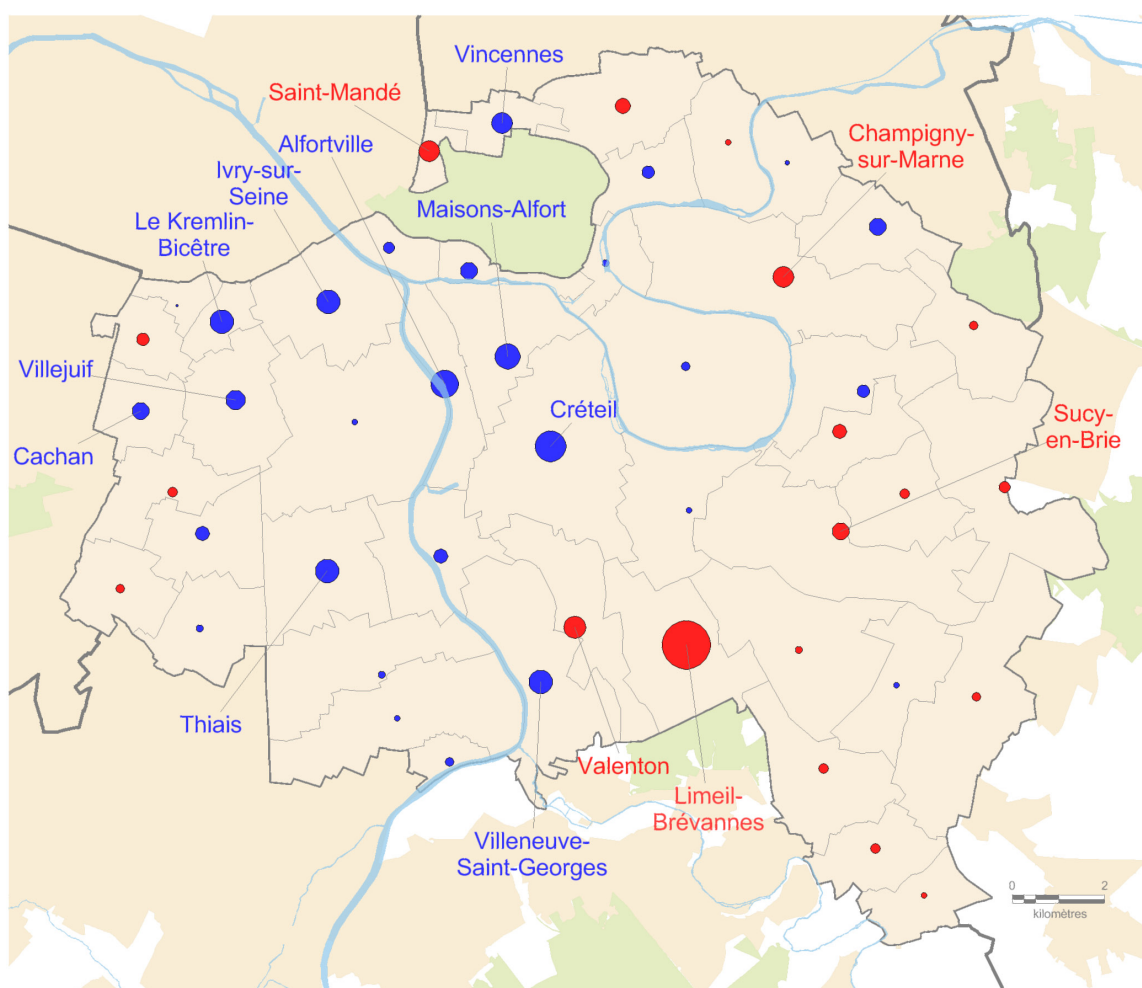
■ Un solde migratoire contrasté au niveau communal

Malgré un solde migratoire négatif à l'échelle du département, les communes du Val-de-Marne ne

sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (7) (cf. carte 2.).

Les communes situées à l'ouest du département ont un solde déficitaire, tandis que celles situées à l'est enregistrent plus d'ar-

Carte 2 Solde migratoire par commune

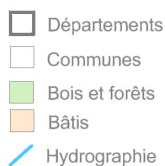


Sources : Caf 94 Fre 11/2012 et 11/2013

Solde migratoire (entrées - sorties)



Limites territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes du Val-de-Marne et « partants » des communes val-de-marnaises.
 Lecture : Du fait des échanges migratoires, Créteil a perdu 126 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(7) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

rivées que de départs comme Limeil-Brévannes, Champigny-sur-Marne ou Valenton. Créteil, Villeneuve-Saint-Georges, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre ou Thiais perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent : il s'avère que ces communes sont concernées par les nouveaux quartiers prioritaires (8) de la politique de la ville (9). Sur leurs territoires plusieurs quartiers peuvent se situer, comme à Créteil où cinq quartiers y sont identifiés et connaissent des difficultés sociales exacerbées au regard d'indicateurs de fragilité sociale. Ces derniers sont vraisemblablement touchés par le mal-logement, ce qui peut justifier la

recherche d'un logement plus décent dans une autre commune, un autre département tel que l'Essonne et la Seine-et-Marne voir la province : « Les territoires classés en Zus sont également concernés par cette hausse [du mal-logement] » (10).

- Les allocataires mobiles val-de-mar-nais sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein du

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles dans le Val-de-Marne

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	64 731	35,5	3 992	34,7
Couples avec trois enfants ou plus	25 454	13,9	1 268	11,0
Couples sans enfant*	7 868	4,3	441	3,8
Isolés	49 939	27,4	3 063	26,6
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	29 179	16,0	2 308	20,1
Parents seuls avec trois enfants ou plus*	5 406	3,0	423	3,7
Structure par âge				
< 20 ans	239	0,1	43	0,4
20-34 ans	47 589	26,1	5 232	45,5
35-49 ans	89 909	49,2	4 675	40,7
50 ans ou +	44 840	24,6	1 545	13,4
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	43 607	16,4	4 768	29,4
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	41 611	15,7	3 261	20,1
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	97 675	36,8	5 239	32,3
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	57 922	21,8	2 126	13,1
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	24 728	9,3	801	4,9
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	34 118	18,7	2 717	23,6
Chômeurs seuls	10 029	5,5	652	5,7
Inactifs seuls	40 377	22,1	2 425	21,1
Couples avec deux actifs occupés	53 900	29,5	2 823	24,6
Couples avec un actif occupé et un chômeur*	4 970	2,7	339	2,9
Couples avec un actif occupé et un inactif*	26 730	14,6	1 797	15,6
Statut du logement **				
Foyer	6 346	7,5	557	11,4
Location parc privé	27 295	32,1	2 656	54,3
Location parc social	47 025	55,3	1 582	32,3
Accession	4 445	5,2	100	2,0
Nationalité				
Français	144 387	79,1	8 684	75,5
Etrangers UE	7 828	4,3	498	4,3
Etrangers Hors UE	30 362	16,6	2 313	20,1
Précarité financière				
Bas revenus	62 498	37,3	4 876	44,2
Dépendance 50 à 74 %	9 717	5,3	765	6,7
Dépendance 75 à 100 %	32 786	18,0	2 554	22,2
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	24 135	8,5	1 943	16,9
Aah	12 062	6,6	851	7,4

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative (11).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (182 577) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (11 495) ont déménagé dans le Val-de-Marne. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (12). Les allocataires de référence stables sont 167 468 et les allocataires de référence mobiles sont 11 021.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (45,5 %) que parmi les allocataires stables (26,1 %).

(8) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Val-de-Marne », Ctrad, Décembre

(9) Ceux-ci étant délimités selon la plus ou moins grande concentration de populations situées sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

(10) Dupoizat, J., « Le mal-logement perdure en Île-de-France », *Atlas des Franciliens - Édition 2013*, Iau, janvier, p.84.

(11) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(12) Voir encadré « Définitions ».

Val-de-Marne, près d'un sur deux (45,9 %) a moins de 35 ans ; ils sont presque deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables (cf. tableau 4.).

Les familles allocataires monoparentales avec un ou deux enfant(s) sont, en proportion, plus mobiles que stables : 20,1 % contre 16,0 %. Par ailleurs, un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 32,1 % pour ceux vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles.

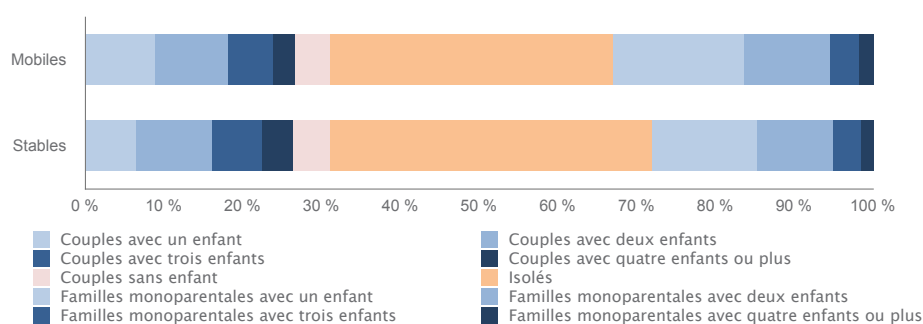
Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, plus d'un sur deux (54,3 %) sont logés dans le parc privé, contre un tiers des allocataires stables : « le parc locatif libre

■ La fragilité économique est un facteur de mobilité

Les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Un peu plus de quatre allocataires sur dix qui déménagent dans l'année vivent sous le seuil de bas revenus (37,3 % parmi les stables). En termes de profil familial, il s'agit de familles monoparentales, 33,1 %, contre 28,1 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (14) (cf. figure 6.).

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé (59,5 % contre 35,6 %). À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage logés

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



Source : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus (62 501) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (4 876) ont déménagé dans le Val-de-Marne.

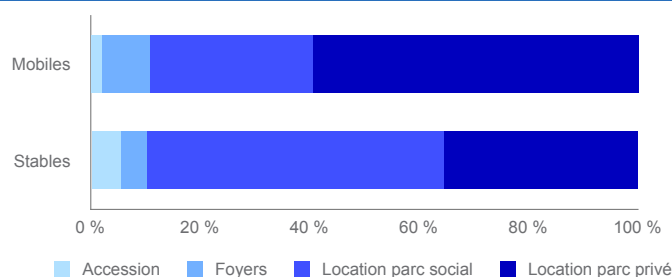
Lecture : Dans le Val-de-Marne, 33,1 % des allocataires mobiles à bas revenus sont des familles monoparentales.

génère par rotation et, malgré son coût, l'offre la plus importante en comparaison des autres secteurs d'occupation du parc. [...] Ce parc joue un rôle primordial dans le parcours résidentiel des ménages » (13).

dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (54,3 % contre 29,8 %) (cf. figure 7.).

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des modes

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



Source : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (38 307) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (2 234) ont déménagé dans le Val-de-Marne.

Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus logés dans le parc social est plus importante parmi les allocataires stables (54,3 %) que parmi les allocataires mobiles (29,8 %).

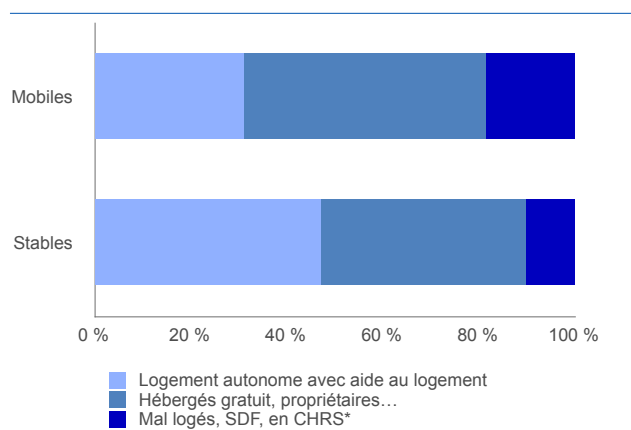
(13) Prandi, G., « Le parc locatif libre : petits logements loyers élevés », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, IAU, janvier, p.88.

(14) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (15). En effet, ils sont plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul.

Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8.).

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (16)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé dans le Val-de-Marne. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul sont respectivement 24 134 et 1 943.

Lecture : Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul sont pour 31,1 % d'entre eux logés dans un logement autonome avec aide au logement ; ils sont 47,0 % parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul.

- La mobilité inter communale est le fait de jeunes allocataires avec des enfants en bas âge, en contraste avec le profil des mobiles dans la même commune

Les allocataires mobiles val-de-marnais sont plus mobiles au sein des communes qu'entre celles-ci (respectivement 24,5 % et 18,4 %).

Les couples allocataires avec enfant(s) sont les plus représentés parmi les allocataires mobiles dans la même commune, 47,9 % contre 43,0 % (cf. tableau 5.).

Ces derniers sont deux fois plus souvent logés dans le parc locatif social que les allocataires qui effectuent une mobilité entre communes (41,2 % contre 18,5 %) : cette mobilité de « proximité » qui est peut-être due aux événements et aux choix personnels et professionnels des allocataires, trouve aussi son fondement dans le fait que le parc locatif social a une vocation locale claire, liée à ses modalités d'attribution. En effet, selon Philippe Louchart : « Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de 4 pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant » (17). De plus, les allocataires déménageant dans la même commune sont plus âgés, 35 ans et plus (59,9 % contre 46,4 % pour ceux qui vont dans une autre commune), ils sont aussi plus souvent en situation de forte dépendance financière vis-à-vis des prestations versées par les Caf (24,0 % contre 16,5 %).

À l'inverse, les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse (53,6 % ont moins de 35 ans contre 40,1 % pour ceux qui restent dans la même commune) et sont logés en priorité dans le parc locatif privé (65,9 % contre 46,8 %) : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la, propriété. » (18). Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 3 ans (33,8 % contre 26,6 %), et sont donc des familles en voie de constitution.

(15) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

(16) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(17) Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, Iau, janvier, p66..

(18) Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, Iau, janvier, p.73.

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans le Val-de-Marne changeant ou non de commune

	Type de mobilité			
	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 279	34,8	1 713	34,7
Couples avec trois enfants ou plus	856	13,1	412	8,3
Couples sans enfant	236	3,6	205	4,2
Isolés	1 643	25,1	1 420	28,8
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 283	19,6	1 025	20,8
Parents seuls avec trois enfants ou plus	260	4,0	163	3,3
Structure par âge				
< 20 ans	24	0,4	19	0,4
20-34 ans	2 603	39,7	2 629	53,2
35-49 ans	2 865	43,7	1 810	36,7
50 ans ou +	1 065	16,2	480	9,7
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	2 603	26,6	2 165	33,8
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	1 934	19,8	1 327	20,7
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	3 370	34,4	1 869	29,2
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 376	14,1	750	11,7
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	503	5,1	298	4,6
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 455	22,2	1 262	25,6
Chômeurs seuls	386	5,9	266	5,4
Inactifs seuls	1 345	20,5	1 080	21,9
Couples avec deux actifs occupés	1 606	24,5	1 217	24,6
Couples avec un actif occupé et un chômeur	214	3,3	125	2,5
Couples avec un actif occupé et un inactif	1 068	16,3	729	14,8
Statut du logement				
Foyer	308	10,3	249	13,0
Location privée	1 394	46,8	1 262	65,9
Location social	1 227	41,2	355	18,5
Accession	52	1,7	48	2,5
Nationalité				
Française	4 910	74,9	3 774	76,4
Etrangère UE	260	4,0	238	4,8
Etrangère hors UE	1 387	21,2	926	18,8
Précarité financière				
Bas revenus	2 771	42,3	2 105	42,6
Dépendance 50 à 74 %	611	9,5	392	5,1
Dépendance 75 à 100 %	1 544	24,0	1 260	16,5
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 048	16,0	895	18,1
Aah	423	6,5	235	4,8
Total	6 446	100,0	7 617	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans le Val-de-Marne sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (19).

Lecture : Entre novembre 2012 et novembre 2013, 36,4 % des allocataires qui déménagent dans une autre commune sont sous le seuil de bas revenus.

(19) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population – Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2-4, Janvier.

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Éléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales*, Caf, n° 84, Septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Études et résultats*, Drees, n°872, Février.

Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Val-de-Marne », Ctrad, Décembre

Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre

Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier.

Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier

